

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26294**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur(trice) d'équipe de fabrication des industries chimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries chimiques - Union des industries chimiques (UIC)	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3108 - Industries chimiques et connexes

Code(s) NSF :

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le CQP Animateur(trice) d'équipe de fabrication est en lien avec les métiers de Superviseur(seuse) de fabrication industries de process. Le(la) superviseur(seuse) de fabrication pilote au quotidien la production d'un atelier, d'une unité de fabrication en résolvant les problèmes courants, dans le cadre du planning défini et des règles QHSSE. Il (elle) anime directement une équipe d'opérateurs.

Les principales situations professionnelles rencontrées sont les suivantes :

- Pilotage et contrôle du déroulement du programme de fabrication, dans le respect du planning
 - Organisation, coordination et management de l'équipe de fabrication
 - Contrôle des installations de fabrication et de leur mise à disposition dans le cadre des interventions de maintenance
 - Arrêt et remise en service des installations de fabrication.
 - Contrôle du fonctionnement des installations et investigations des pannes et dysfonctionnements, propositions d'améliorations.
 - Gestion et contrôle de l'utilisation des moyens matériels / équipements de production (produits, matériels et matières premières).
 - Contrôle de l'application des règles QHSSE
 - Établissement des rapports journaliers et fiches d'incidents - transmission des consignes à la relève
- Les capacités attestées :

Compétence 1 - Organiser et suivre l'activité de fabrication sur son secteur

Compétence 2 - Organiser l'activité des membres de l'équipe au quotidien

Compétence 3 - Communiquer et animer une équipe

Compétence 4 - Animer la politique QHSSE sur son secteur et contrôler l'application des règles

Compétence 4bis: Animer la politique BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) et QHSSE sur son secteur et contrôler l'application des règles associées

Compétence 5 - Suivre l'activité, formaliser et transmettre les informations associées

Compétence 6 - Améliorer l'activité et animer des actions de progrès

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les salariés titulaires du CQP Animateur(trice) d'équipe de fabrication exercent leur activité sur les sites de production des industries chimiques, au sein du service fabrication.

L'industrie chimique française est le 2ème producteur européen après l'Allemagne et le 6ème producteur mondial. Elle se caractérise par son activité à l'exportation ainsi que par ses dépenses de Recherche et Développement.

Les « spécialités chimiques » et les « savons, parfums, produits d'entretien » totalisent le plus grand nombre d'établissements : 920 établissements pour le secteur des spécialités chimiques ; 810 établissements pour celui des « savons parfums, produits d'entretiens » ; 398 établissements pour la chimie organique.

Les secteurs de production chimique sont les suivants :

- Chimie minérale (fabrication de gaz industriels, colorants, pigments, produits azotés, engrais, fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base...)
- Chimie organique (fabrication de caoutchoucs synthétiques, matières plastiques de base, fabrication d'autres produits chimiques organique de base...)
- Spécialités chimiques (pesticides, peintures, encres, vernis, mastics, produits explosifs, colles, huiles essentielles...)
- Savons, parfums et produits d'entretien
- Fabrication de produits pharmaceutiques de base

La branche comptabilise plus de 3300 entreprises et 6 076 établissements en 2014 dont 94% de PME/TPE.

La Répartition des établissements par taille est la suivante :

- 60% des établissements ont un effectif de moins de 10 salariés
- 26% des établissements ont un effectif de 10 à 49 salariés
- 10% des établissements ont un effectif de 50 à 199 salariés
- 3% des établissements ont un effectif de 200 à 499 salariés
- 1% des établissements ont un effectif de plus de 500 salariés

Les industries chimiques emploient 202 500 salariés. Les salariés du secteur sont répartis ainsi : 29,5% d'ouvriers/employés ; 39,7% de

techniciens et agents de maîtrise (cible du CQP) ; 30,8% de cadres.

5,6% de l'effectif sont âgés de moins de 25 ans.

42,9% de l'effectif ont moins de 40 ans et 26,3% ont plus de 50 ans.

38,4% de femmes dans la branche : avec près de 80 000 femmes, la proportion de femmes continue de progresser dans la branche. Le taux de féminisation diffère bien sûr selon les métiers et les secteurs d'activité ; elles sont notamment plus nombreuses dans le secteur des savons, parfums et produits d'entretien, où elles représentent 56% des effectifs.

La famille de métier « fabrication et conditionnement » représente 35% de l'effectif total.

Superviseur(seuse) fabrication industries de process, Chef de quart de fabrication, Chef de poste de fabrication, Chef d'équipe de fabrication, ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

Réglementation d'activités :

Pour certains postes, des habilitations peuvent être exigées : habilitation électrique, ...

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 6 compétences :

Compétence 1 – Organiser et suivre l'activité de fabrication sur son secteur

Compétence 2 – Organiser l'activité des membres de l'équipe au quotidien

Compétence 3 – Communiquer et animer une équipe

Compétence 4 – Animer la politique QHSE sur son secteur et contrôler l'application des règles associées

(ou Compétence 4bis correspondant à une Option BPF : Animer la politique BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) et QHSE sur son secteur et contrôler l'application des règles associées)

Compétence 5 – Suivre l'activité, formaliser et transmettre les informations

Compétence 6 – Améliorer l'activité et animer des actions de progrès

Chacune des compétences peut faire l'objet d'une validation partielle. Les 6 compétences doivent être validées pour que le CQP soit délivré.

Après un parcours de développement des compétences, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités :

Observation en situation professionnelle :

Renseignement d'un document écrit sur une action de progrès réalisée

Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques, sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de sa période de mise en pratique et, le cas échéant, au cours de son expérience antérieure.

Par Validation des acquis de l'expérience, après l'étape de recevabilité de la demande, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités

Renseignement du dossier VAE ou du dossier du candidat

Renseignement d'un document écrit sur une action de progrès réalisée

Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de son expérience professionnelle.

Cet entretien s'appuie sur le dossier candidat et le dossier VAE renseignés par le candidat ou une observation en situation professionnelle, le cas échéant

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.
Par candidature individuelle		X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales » Le jury peut comporter deux personnalités qualifiées désignées par la CPNE avec voix consultative.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Animateur (trice) d'équipe de production des Industries Chimiques" avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Animateur(trice) d'équipe de fabrication des industries chimiques" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 juin 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.jetravailledanslachimie.fr

[Observatoire des Industries Chimiques](#)

[OPCA DEFI](#)

Lieu(x) de certification :

UIC - Le Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

France entière

Historique de la certification :

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 27 avril 2011 relative à la création du dispositif des Certificats de Qualification Professionnelle des Industries Chimiques

Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 11 février 2014 relative à la création du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur(trice) d'équipe de fabrication des Industries Chimiques.

Certification précédente : [Animateur \(trice\) d'équipe de production des Industries Chimiques](#)